

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

10 avril 2024

Etaients présents :

Madame Marie-Line EVERLET, maire
Madame Maryse DARNAUD, maire adjointe.
Madame Patricia BRUNET, adjointe
Monsieur Jean-Claude LE MAIRE, adjoint
Monsieur Jean-Paul BERGES, conseiller municipal
Monsieur Helder DA CRUZ, conseiller municipal
Monsieur Fabien DUPRONT, conseiller municipal
Monsieur Cédric FONTAN, conseiller municipal
Madame Martine GOUZENNE, conseillère municipale.
Monsieur Olivier JAQUEMET, conseiller municipal
Madame Marie-Hélène LEMAITRE, conseillère municipale,

Etaients excusés :

Monsieur Vanneck GASPARINI, conseiller municipal
Madame Estelle GOURIER, conseillère municipale
Mme Michèle MAYRAN, pouvoir à Madame Martine GOUZENNE

Le quorum étant atteint, Madame le maire déclare ouverte cette séance publique du conseil municipal à 21h

Elle propose de faire une minute de silence en mémoire de Monsieur Michel GARROS, conseiller décédé brutalement.

Elle demande à un membre du conseil municipal de se désigner comme secrétaire de séance. Maryse DARNAUD se déclare volontaire.

Madame le Maire demande aux élus de se prononcer sur le compte rendu du dernier conseil municipal du 14 février 2024, reçu avec la convocation à la présence séance. Elle indique que la rédaction comporte une erreur au niveau de la convention opérationnelle avec l'EPF et donne lecture de la modification apportée.

Après approbation de ce compte rendu à l'unanimité, elle invite les conseillers municipaux présents à signer la liste d'émargement.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Compte administratif 2023
- Compte de gestion 2023
- Subventions aux associations
- Vote des taux d'imposition 2024 (TH, TFNB, TFB)
- Revalorisation tarif redevances locales (cantine, location salles et matériel)
- Budget prévisionnel 2024

- Bus dentaire, renouvellement convention 2025
- Point sur la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier
- Point sur les commissions
- Questions diverses.

I/ COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame le Maire présente les résultats du compte administratif 2023 qui se résument de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

- Recettes :	756 435,62	
- Dépenses :	585 895,46	
- Résultat de l'exercice :	<i>excédent de</i> 170 540,16	
- Résultat antérieurs reportés :	<i>excédent de</i> 207 655,03	
Résultat cumulé au 31/12/2023 :		378 195,19

Section d'Investissement

- Recettes :	303 701,21	
- Dépenses :	329 885,90	
- Résultat de l'exercice :	<i>déficit de</i> -26 184,69	
- Résultat antérieurs reportés :	<i>excédent de</i> 255 237,18	
- Restes à réaliser :	<i>en dépenses</i> 256 768,69	
Résultat cumulé au 31/12/2023 :		-27 716,20

Conformément à la Loi, Madame le Maire se retire de la séance et Madame Maryse DARNAUD, 1^{er} Adjointe, le soumet au vote le compte administratif pour l'exercice 2023 du budget principal, L'excédent net de clôture de l'exercice 350 478,99 €.

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

II/ COMPTE DE GESTION 2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le SGC AUCH.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le Service de gestion comptable est conforme au compte administratif de la commune :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	329 885,90	303 701,21
Section de fonctionnement	585 895,46	756 435,62

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Comptable,
Maryse Darnaud soumet l'approbation du compte de gestion au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

III/ AFFECTATION DU RESULTAT

Maryse Darnaud propose d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Insuffisance de financement à la section d'investissement E=C+D	-27 716.20
1°) affectation complémentaire en réserves au compte 1068 la somme de	172 283.80
2°) affectation totale au compte 1068	200 000,00
3°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	178 195.19

Maryse Darnaud soumet cette affectation au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

IV/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Maryse Darnaud présente les propositions de subventions communales aux associations, et en parallèle les demandes déjà déposées par les associations. Les sollicitations qui font état d'une hausse ont été déposées sur l'intranet afin que chacun en ait connaissance avant le conseil, les échanges débutent.

Maryse Darnaud soumet la demande de subvention d'Ordance Line Club de 200€ au vote :

Vote des élus 4 votes pour, 1 abstention, 7 votes contre

Maryse Darnaud soumet la demande de subvention exceptionnelle de La Lyre de 2400 € au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

Maryse Darnaud soumet la demande de subvention des autres associations au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

Le détail des subventions votées

Association AIDE AUX VICTIMES	80 €
APE asso parents d'élèves	2 000 €
BASKET ORDAN	80 €
CAFE ASSO SOUS LES MARRONNIERS	0 €
CLUB 3EME AGE : GENERATION MOUVEMENT	400 €
CULTURE ET LOISIRS AU VILLAGE	1 100 €
ECOLE DE MUSIQUE LA LYRE D'ORPHEE	2 400 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200 €
LA DIANE ORDANAISE	260 €

ORDANCE LINE CLUB	160 €
PETANQUE JOYEUSE	160 €
STE CHASSE LARROQUE	200 €
STE DE PECHE JEGUN	160 €
TENNIS CLUB ORDANNAIS	200 €
CROIX ROUGE: Subvention bus dentaire	500 €
En attente d'attribution selon demandes	1 100 €

VI/ VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024 (TH, TFNB, TFB)

Pour l'année 2024, Maryse Darnaud présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition définitives de 2023, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Elle propose de fixer les taux pour 2024.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12.08
Taxe sur le foncier bâti :	52.04
Taxe sur le foncier non bâti :	75.42

Maryse Darnaud soumet ces taux au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

VI/ INVESTISSEMENTS 2024

Maryse Darnaud rappelle que le tableau des investissements a été présenté en même temps que le budget 2024.

VII/ BUDGET PREVISIONNEL 2024

Maryse Darnaud présente et commente les données financières du budget prévisionnel 2024

Celui-ci s'établit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 828 566,07
- Recettes : 828 566,07

Investissement

- Dépenses : 658 210,31
- Recettes : 658 210,31

Maryse Darnaud soumet le budget primitif 2024 au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

VIII/ REVALORISATION DU TARIF DES REDEVANCES LOCALES (cantine, location salles et matériel)

1/ Tarifs cantine scolaire

Madame le Maire propose de réévaluer le prix du tarif de la cantine et des goûters à compter de la rentrée de Pâques 2024, la dernière réévaluation des tarifs de la cantine remonte au 5 septembre 2022,

- Le prix du goûter est fixé à 0.60 € par goûter
- Le prix du repas élève est fixé à 2.80 €

soit un tarif journalier de de 4 € pour demi-pensionnaire prenant 2 goûters

- Le prix du repas enseignants, agents, ou intervenants extérieurs est fixé à 4.30 €
- Le prix du repas pour les agents pris en charge par l'agglomération reste fixé à 4 €

Madame le Maire soumet ces tarifs au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

2/ location salles et matériel

Madame le Maire rappelle les modalités et le tarif de location et le tarif de location des salles communales :

La commune d'Ordan -Larroque reste prioritaire, en toutes circonstances, pour l'utilisation du matériel municipal et l'occupation des salles communales

MATERIEL ROULANT :

Abrogé car le matériel n'est plus disponible

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Salle polyvalente :

Pour les Ordanais

- Journée ou soirée 200 €
- Forfait week-end
(du vendredi soir au dimanche 17 h) 400 €

Pour les organismes ou associations extérieurs à la commune

- En journée seulement 350 €

Maison des Associations

Pour les Ordanais

- Journée ou soirée 100 €

- Forfait week-end
(du vendredi soir au dimanche 17 h) 150 €

Pour les organismes ou associations extérieurs à la commune

- En journée seulement 200 €

Salle des Marronniers

Réservée aux associations ordanaise

Dans tous les cas, une caution de 500€ et une attestation d'assurance certifiant que le redevable est couvert pour les dommages qu'il pourrait causer, devront être produites.

En aucun cas, la municipalité ne saurait être tenue pour responsable des éventuels accidents. En même temps que la caution versée, un contrat de location sera signé en Mairie.

LOCATION MATERIEL MOBILIER :

Pour les ordanais uniquement

Compte tenu du renouvellement du matériel, il est proposé de revaloriser les tarifs sans livraison et pour une durée maximale de 3 jours:

- Forfait 5 tables + 20 chaises 20 €
- Table supplémentaire 2€
- Chaise supplémentaire 0.50€

Indemnité pour table non rendue ou détériorée : 125 € par table

Indemnité pour chaise non rendue ou détériorée : 10 € par chaise

Une caution de 300 € sera demandée lors de la location

En cas de livraison à domicile, un forfait comprenant le transport aller-retour avec un agent sera facturé pour un montant de 50 €

Cette délibération annule et remplace celle du 8 novembre 2017.

Madame le Maire soumet ces tarifs au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

IX/ BUS DENTAIRE

Madame Le Maire indique qu'une nouvelle convention pour 2024-2025 a été reçue.

Comme il avait été évoqué lors de la signature de la première convention, elle a prévenu la Croix Rouge qu'un système tournant dans les communes serait opportun afin que toutes les communes environnantes participent au financement.

X/ POINT SUR LA CONVENTION AVEC l'Etablissement Public Foncier

Madame Le Maire rappelle qu'en introduction du conseil, ce point a été évoqué. Elle précise qu'après consultation auprès de l'avocate qui suit l'affaire relative à la falaise en cours de jugement, il ne paraît pas opportun de faire cette convention.

Il est donc proposé d'abandonner cette convention et de renoncer à la signature

Avis des élus : favorable à l'unanimité.

XI/ POINT COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Cédric FONTAN fait le point sur l'avancement des travaux à l'école qui seront terminés en juin.

Monsieur Jean-Claude LE MAIRE indique que les Ombrières d'Occitanie ont repris les travaux de cablage depuis qu'ils ont reçu les matériels. Les travaux de terrassement des prochaines ombrières devraient débuter en juin.

Un nombre important de dalles de la salle polyvalente sont soulevé, il faut louer un chariot élévateur pour les replacer. Après la remise en place, une visite des lieux sera effectuée par les agents avant et après l'utilisation afin de cerner le problème et de mettre les responsables en face de leur responsabilité.

Il évoque ensuite les points suivants :

- Traitement des déchets ménagers : en cours d'étude par les syndicats
- Mise en place d'une boucle d'autoconsommation collective d'électricité
- Projet photovoltaïque au sol sur le domaine du Clavary

Madame Patricia BRUNET fait le point des animations portées par la commune et les associations :

- Visite guidée d'Ordan par le Pays d'Art et d'Histoire dont la première a eu lieu dimanche 7 avril, deux autres de prévu en juillet et août
- Le 21 mai cinécylo
- Le 21 août Ciné plein air (en lien avec l'agglomération), repas organisé par CLV
- Le 23 août Soirée ciné organisé par CLV
- Conservatoire : Monsieur Antoine Lamarque est recruté pour le mois de juillet et Madame Emma Benzelma pour le mois d'août et début septembre
- Le 18 mai : Nuit des musées

Madame Marie-Line EVERLET fait part des sujets suivants :

- Visite de courtoisie du jury départemental des villes et villages fleuris entre le 24 juin et 31 juillet.
- Réunion des associations à organiser avant fin juin
- Jugement de l'affaire Groupama reporté en mai
- Attente des résultats de la cour de cassation pour l'affaire de la falaise

- PLUI réunion à Pavie ce matin : les maires doivent se réunir pour avancer sur le projet Monsieur Olivier JAQUEMET informe le conseil sur le projet de jardins partagés au Cancelé, il s'est emparé du sujet et est allé visiter ceux de Vic Fezensac avec Madame Marie-Hélène LEMAITRE. Ils ont prochainement rendez vous avec le CAUE et l'ADASEA.

Il indique le changement d'adresse mail et d'hébergeur pour la messagerie.

Il précise que les associations qui le désirent peuvent lui demander une adresse mail @ordan-larroque.fr qui serait représentative de la commune.

Il travaille sur le projet d'un planning d'occupation des salles.

Il relate la commission "Développement économique, Relations institutionnelles, Organisations professionnelles et Chambres consulaires à laquelle il a assisté.

Monsieur Jean-Paul BERGES relate les réunion SABA syndicat aménagement Baïse affluents.

Un tour de table est effectué pour que chacun puisse s'exprimer avant de clôturer ce conseil.

Fin de la séance : 01h00